27 COMM'UNE

LE BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD

Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord



#2 × JUIN. JUIL. AOÛT. 2022

ÉDITO ↗

Je suis ravi de vous retrouver pour un nouveau numéro de votre bulletin communautaire 27 COMM'UNE ! En cette veille estivale, vous y trouverez un fourmillement d'informations sur les services et activités proposés par votre communauté de communes. Je vous invite notamment à venir découvrir les richesses de notre territoire dans le cadre des « Instants découverte » proposés tout au long de l'année *(rendez-vous en page 2)*, **ou à venir passer un moment convivial et familial au sein des piscines communautaires situées à Montbron et La Rochefoucauld-en-Angoumois !**

Les élus ont à cœur de défendre des services publics qualitatifs, de proximité, répondant aux besoins évolutifs de la population. Le budget de la communauté de communes, dont le détail vous est présenté en pages 4 et 5, illustre l'étendue des services proposés notamment aux familles, mais aussi les nombreux partenariats existants avec des organismes extérieurs auxquels la communauté de communes a confié des missions spécifiques, ou encore les principaux projets d'investissements validés pour l'année 2022.
Cette année encore, la sixième consécutive depuis la fusion de 2017, les élus communautaires ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages, et ce malgré le contexte budgétaire contraint de la communauté de communes. L'enjeu est de trouver un équilibre entre ambition pour notre territoire et maîtrise des dépenses. Un travail de concertation avec les élus et les acteurs socio-économiques va être enclenché avant l'été afin de prioriser l'action de la communauté de communes et ainsi formaliser notre projet territorial et les valeurs que nous souhaitons défendre. Des marges de manœuvre supplémentaires devront être recherchées dans les prochaines années afin de maintenir la qualité des services et de poursuivre nos actions de développement local.
Vous pourrez retrouver toute notre actualité sur la page Facebook que la collectivité vient de créer. N'hésitez pas à la consulter régulièrement et à venir rencontrer les services de la communauté de communes pour découvrir les nombreuses actions qu'ils mènent !

Jean-Marc BROUILLET
Président de la communauté de communes

SOMMAIRE

f @rochefoucauldporteduperigord

LA MSAP DEVIENT « **ESPACE FRANCE SERVICES** »

Espace France services
1 avenue de la gare
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois
Tél. : 05.45.63.12.10
Courriel : efs@rochefoucauld-perigord.fr

HORAIRES d'ouverture :
Lundi : 13h00 - 17h30
Mardi : 8h30 - 12h30
Mercredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Jeudi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h30 (sur rdv uniquement)
Vendredi : 10h00 - 12h30 (sur rdv uniquement) / 13h30 - 17h00

Permanence Mairie de La Rochette — Mardi : 14h30 - 17h30
Permanence Mairie de Chazelles — Jeudi : 14h00 - 17h00
Permanence de la CDC à Montbron — Vendredi : 08h30 - 12h30
Un espace France services vous accueille aussi à l'agence postale de Marthon : 05.45.23.58.22

Depuis le 1er octobre 2021, la MSAP de La Rochefoucauld-en-Angoumois a changé de nom et a étoffé son offre de services :

- 2 agents vous accueillent désormais tous les jours au sein de l'Espace France Services à La Rochefoucauld-en-Angoumois
- L'Espace France Services se déploie aussi à Chazelles, La Rochette et Montbron à raison d' ½ journée par semaine.
- 1 conseillère numérique intervient auprès des publics en RDV individuels ou collectifs sur tout le territoire.
- Nos partenaires que sont l'ADIL16, la DGFIP, le CAUE16 et le CIDFF vous proposent des rendez-vous personnalisés lors de leurs permanences.
- Une permanence du Relais Petite Enfance s'y tient également le jeudi après-midi.



PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

MAISON MÉDICALE DE MONTBRON : **DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE !**

La maison médicale de Montbron *(10 route de Souffrignac)* fait peau neuve ! À partir du 4 juillet 2022, les professionnels de santé déménageront durant la durée des travaux estimée à un an. N'hésitez pas à contacter les équipes médicales pour plus de renseignements au 05.45.23.61.27. **Nouvelles adresses : Médecine générale – gymnase Albert Livert** *(stade municipal 16220 Montbron)* **// Cabinet dentaire – 33 Avenue Du Général De Gaulle, 16220 Montbron** *(ancienne trésorerie)*.

NOUVEAUTÉ : « **LES INSTANTS DÉCOUVERTE** »



Après les « Balades du Vendredi », les « Balades Nature & Patrimoine », place aux « Instants Découverte » ! Les élus et les services environnement/culture/tourisme de la communauté de communes vous ont concocté un programme de diverses visites et balades accompagnées de mai à octobre 2022. Objectif : valoriser et faire connaître au plus grand nombre le patrimoine, la nature, le tissu économique et la vie culturelle de notre territoire.

Programme complet disponible en mairie ou auprès de l'Office de Tourisme, notre partenaire billetterie : 05.45.63.07.45 & https://tourisme.rochefoucauld-perigord.fr

PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX



PLUI DU PÉRIMÈTRE « EX-BANDIAT-TARDOIRE » APPROUVÉ !

Initié depuis fin 2014, le PLUi du périmètre ex-Bandiat-Tardoire a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2022. Il est entré en vigueur le 11 mars 2022 et remplace les documents d'urbanisme communaux.

Le dossier du PLUi est disponible à l'antenne de la Communauté de Communes, située 1 avenue de la Gare 16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois, dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante : https://www.rochefoucauld-perigord.fr/2022/03/11/plui-ex-bandiat-tardoire-approbation/

Pour rappel, sont concernées les communes de : Agris, Bunzac, Coulgens, Chazelles, La Rochefoucauld en Angoumois *(La Rochefoucauld et Saint-Projet-Saint-Constant)*, La Rochette, Marillac-le-Franc, Pranzac, Moulins-sur-Tardoire *(Rancogne)*, Rivières, Saint-Adjutory, Taponnat-Fleurignac et Yvrac et Malleyrand.

PLUI DU PÉRIMÈTRE « EX-SEUIL-CHARENTE-PÉRIGORD » : LES ÉTUDES SONT EN COURS !

En janvier 2022, le diagnostic ainsi que les enjeux du territoire ont été présentés à la population lors d'ateliers participatifs. Il s'agissait également de recueillir leurs attentes et débattre avec eux sur les perspectives de développement possibles. Les élus travaillent actuellement sur le projet de territoire *(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)* qui doit être débattu dans les conseils municipaux durant l'été et en conseil communautaire fin septembre.

Pour rappel, sont concernées les communes de : Charras, Ecuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Mainzac, Marthon, Montbron, Moulins-sur-Tardoire *(Vilhonneur)*, Orgedeuil, Rouzède, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Sornin, Souffrignac, Vouthon.

RÉNOVEZ VOTRE HABITAT POUR **LE RENDRE MOINS ÉNERGIVORE !**

France Rénov' est un dispositif financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente et les communautés de communes pour informer, guider et orienter les ménages du territoire souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Les informations et conseils délivrés sont gratuits et personnalisés.

*Le service **France Rénov'** est assuré par **le CAUE de la Charente**. Il est disponible par téléphone pour les questions ponctuelles ou sur rendez-vous, dans les locaux du CAUE et dans les permanences assurées dans l'Espace FRANCE SERVICES à La Rochefoucauld-en-Angoumois : 05.45.92.95.93 ou infoenergie@caue16.fr*

PISCINES COMMUNAUTAIRES : OUVERTURE D'ÉTÉ 2022

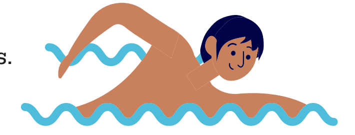
Les piscines en plein air de La Rochefoucauld-en-Angoumois et de Montbron ouvrent au public le samedi 4 juin 2022 pour une nouvelle saison, qui se terminera le dimanche 28 août.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Piscine de La Rochefoucauld-en-Angoumois
- ouverture les week-ends suivants : 4, 5 et 6 juin *(lundi de Pentecôte)*, 18 et 19 juin et 2 et 3 juillet
- à compter du 8 juillet, ouverture tous les jours *(excepté le jeudi)*
- horaires : 10h-12h et 14h-19h

Piscine de Montbron
- ouverture tous les week-ends de juin jusqu'au 3 juillet
- à compter du 8 juillet, ouverture tous les jours *(excepté le lundi)*
- horaires : du mardi au vendredi 14h-19h, samedi et dimanche 10h-12h et 14h-19h

Tarifs
Les tarifs 2022 restent inchangés.
- moins de 6 ans 1.00 € *(carte 10 entrées 8.50 €)*
- de 6 à 16 ans 2.10 € *(carte 10 entrées 19.00 €)*
- plus de 16 ans 2.60 € *(carte 10 entrées 23.00 €)*



LE « POINT JEUNES » À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS !

Le « point jeunes » est l'accueil de loisirs pour les collégiens de l'ensemble du territoire. Il est ouvert pendant les vacances scolaires. Les jeunes peuvent y trouver des animations qui leur correspondent et co-construisent leur programme avec l'équipe d'animation menée par Pauline Peroteau, la directrice de ce lieu.

Le local du « point jeunes » est situé à Montbron, à l'arrière du bâtiment des associations « Espace Serge Durepaire » mais des navettes en minibus quadrillent l'ensemble du territoire afin que chaque jeune puisse y venir.

Les échanges avec les jeunes ont permis de faire émerger un besoin d'accompagnement et d'information sur le thème de l'orientation professionnelle. Les adolescents ont envie d'aller à la rencontre de professionnels, sur leurs lieux de travail et sont curieux de pouvoir rencontrer et échanger avec des passionnés qui pourraient parler concrètement de leur profession et de leur parcours.

« Découvrir des gens passionnés, c'est inspirant ! »

Nous sommes donc à la recherche de personnes désirant partager leur passion et leur métier sur le territoire (peu importe votre métier). Si vous êtes prêt(e) à faire visiter votre lieu de travail et répondre aux questions des jeunes, contactez le Point Jeunes : 06.58.62.34.93.





PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE : MERCI AUX « VOYAGEURS » !

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire porté par la Communauté de Communes, des structures éducatives et culturelles ont imaginé un projet participatif autour du thème « Voyage(s) ». Tous les acteurs volontaires se sont emparés de la thématique et l'ont déclinée à leur façon.

Les créations ont été mises en valeur lors d'une exposition visible du 12 au 31 mai à la salle de spectacles Les Carmes et à la médiathèque Les Maximes de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

L'exposition voyagera durant toute la période estivale dans différents lieux du territoire… Saurez-vous la retrouver ?

DE NOUVEAUX BÂTIMENTS POUR L'ALSH **L'ÎLOT LOISIRS !**

L'ALSH L'Îlot Loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans du bassin rupificaldien les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Situé depuis de nombreuses années dans les écoles de 3 communes et sur 4 autres lieux, les élus communautaires ont décidé de construire un nouvel ALSH, uniquement dédié à cet usage, afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants, de faciliter l'organisation familiale et de doter les équipes d'animation d'un outil de travail fonctionnel.

La communauté de communes a donc acheté l'ancienne ferme de « l'Assesseur » et les terrains associés. Idéalement placé sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois, ce projet de réhabilitation permettra aux enfants de profiter d'un cadre dépaysant et naturel, propice aux vacances et aux loisirs.

Les études de maîtrise d'œuvre doivent débuter au 2ème semestre 2022.

L'installation dans ces nouveaux locaux est prévue en 2025.







ÉCOLES **NUMÉRIQUES**

Depuis 2020, la communauté de communes et l'Éducation Nationale soutiennent conjointement la transformation numérique des écoles sous compétence communautaire (Charras, Grassac, Marthon, Marillac-le-Franc, Montbron, Saint-Sornin, Vouthon, Yvrac-et-Malleyrand).

Conduit dans le cadre du Plan de Relance *(105 millions d'euros de dotation de l'État)*, le projet d'un montant de 40 000 € permettra à terme à chaque école de disposer de solutions de projections interactives et d'ordinateurs pour les élèves.

Chaque classe bénéficie également du service Environnement Numérique de Travail *(ENT ONE)* qui facilite la communication et le partage de contenus entre tous les acteurs de l'école.

Enfin, 6 heures de formation à l'utilisation des nouveaux outils ont été dispensées par un conseiller pédagogique numérique à destination des équipes éducatives.

OPPORTUNITÉ D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE !





CULTURE

DES NOUVELLES DE VOTRE SALLE DE SPECTACLES INDISCIPLINÉE : LES CARMES

La salle des Carmes a expérimenté ses premiers mois en temps qu'équipement communautaire. Véritable pivot du projet culturel de territoire, la salle des Carmes vous propose une programmation variée et pour tous en partenariat avec plusieurs structures du territoire.

Suite à la reprise de la gestion par la communauté de communes en septembre 2021, l'équipe de la salle a vécu des changements majeurs : Laetitia Fournat a pris la direction de la salle en février 2022 et Adèle Noël, chargée de communication et médiation, est venue renforcer l'équipe en avril 2022. Elles rejoignent, Alexandre Chadoin, régisseur général, Pascale Trouvé, administratrice, Bernadette Lhermelin, agente d'accueil et Isabelle Hugot, agente d'entretien.

SAISON 2022—2023 NOUS VOUS RETROUVONS POUR FÊTER LE NOUVEAU CHAPITRE DES CARMES AVEC **L'OUVERTURE DE LA SAISON 2022-2023** EN MUSIQUE, **LE VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 !**



Informations et réservations pour **Enjazzez-vous !** et pour le programme de saison en cours et à venir sur www.lescarmes.org
05.17.20.55.22 – contact@lescarmes.org

LE MOULIN DE LA PIERRE ET L'ESPACE PRÉHISTOIRE POUR VOYAGER AU CŒUR DE LA PIERRE

Ces deux équipements portés par la communauté de communes sont animés par les associations « Pierre et Savoir-faire » et « Préhistoire en Tardoire », partenaires de la vie culturelle et touristique du territoire.
La Tardoire s'écoule sur des sols calcaires au cœur d'une vallée bordée de falaises où regorgent grottes et abris. Cette pierre de qualité est encore exploitée pour des réalisations prestigieuses aux quatre coins du monde. Ces associations font revivre l'histoire des relations entre les hommes et la pierre depuis la préhistoire jusqu'à nos jours.

Pierre et Savoir-faire présente l'histoire des tailleurs de pierre, propose des initiations à la sculpture et des expositions dans ce moulin qui est le seul avec un cadre de sciage à pierre du XIXe siècle. Moulin de la Pierre, Moulins-sur-Tardoire (Vilhonneur), https://www.moulindelapierre.com
Préhistoire en Tardoire vous invite à remonter le temps au travers de visites de grottes et des ateliers : faire du feu, tailler un silex, peindre ou graver à la mode préhistorique. Espace Debénath, Montbron, https://prehistoire-montbron.net/
Un seul numéro pour joindre les deux associations, Pascale Lacourarie : 06.62.96.29.37.

Petites villes de demain

Imaginons ensemble LES CENTRES-VILLES DE DEMAIN !

La communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord lance une consultation citoyenne pour mieux comprendre la place qu'occupent les centres-villes de La Rochefoucauld-en-Angoumois et Montbron dans votre quotidien.

Comment les pratiquez-vous ? Comment les percevez-vous ? Qu'en attendez-vous ? Voici les questions auxquelles vous pourrez répondre prochainement.

Ouverte à tout·e·s, habitant·e·s ou non du territoire, cette démarche s'inscrit dans la cadre du programme « Petites Villes de Demain » et donne à chacun·e la possibilité de s'exprimer en répondant à un questionnaire qui sera rendu accessible dès le début du mois de juin 2022.

ET APRÈS ?
Les résultats de cette consultation seront rendus accessibles sur les sites internet de l'intercommunalité et des communes de La Rochefoucauld-en-Angoumois et Montbron. Ils serviront de base de réflexion pour la définition de nouvelles actions visant la revitalisation des deux centres-villes concernés par l'opération.

LE QUESTIONNAIRE

EN LIGNE OU EN PAPIER, COMMENT RÉPONDRE ?

>> SUR SMARTPHONE / TABLETTE / ORDINATEUR
Scannez le QRcode ou rendez-vous sur ce lien : https://purpoz.com/project/imaginons-ensemble-les-centres-villes-du-territoire-de-la-rochefoucauld-porte-du-perigord/questionnaire/imaginons-ensemble-le-centre-ville-de-la-rochefoucauld-porte-du-perigord



>> SUR PAPIER
Récupérez le questionnaire papier dans l'une des 27 mairies et glissez le dans une des « BOÎTES À IDÉES » installée à la Rochefoucauld-en-Angoumois et à Montbron.

27 COMM'UNES - Bulletin d'informations de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord
Tirage : 15 000 exemplaires
Chef de publication : Jean-Marc BROUILLET

Rédaction et conception graphique : CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord
Photos : CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord
Impression : MEDIAPRINT (16)
Distribution : élus et agents communaux

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE, PASSEZ-LE PLUTÔT À VOTRE VOISIN !



Impression sur du papier PEFC fabriqué dans le Périgord

LE DOSSIER

COMMENT FONCTIONNE LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Le budget est composé d'une section de fonctionnement dont le montant prévisionnel pour l'année 2022 est d'un peu plus de 12,4 millions d'euros, et d'une section d'investissement d'un montant prévisionnel de 11,5 millions d'euros *(tous budgets confondus)*.

Budget de fonctionnement 12,4 M €

Pour 100 € dépensés en fonctionnement

29 € – 14 € – 23 € – 34 €

Charges de personnel : Actuellement, environ 110 agents travaillent quotidiennement afin de faire fonctionner les services de l'intercommunalité (accueils de loisirs, restauration scolaire, structures petite enfance, instruction du droit des sols, planification territoriale, conduite d'opération et services techniques, assainissement non collectif, développement économique, tourisme, coordination culturelle, salle de spectacles des Carmes, coordination enfance-jeunesse, environnement et politiques contractuelles, programme « Petites villes de demain », Espace France Services, communication, services administratifs).

Détails sur 29€ de charges de personnel en 2022 :
- Enfance-jeunesse-scolaire : 18 €
- Administration générale : 6 €
- Aménagement – urbanisme - Environnement : 2 €
- Culture – Tourisme – Economie : 2 €

« Attributions de compensation » reversées aux communes : L'attribution de compensation a vocation à garantir la neutralité budgétaire des transferts de charges entre les communes et la communauté de communes. Les montants varient par exemple lorsqu'il y a des transferts de fiscalité comme cela a été le cas en 2010 avec la taxe professionnelle ou des transferts de compétences entre les collectivités comme cela a été le cas lors de la prise de compétence relative aux écoles d'Yvrac-et-Malleyrand et Marillac-le-Franc au 1er janvier 2021.

Charges à caractère général servant à faire fonctionner les bâtiments et les services (chauffage, électricité, denrées alimentaires, fournitures administratives, prestations intellectuelles, assurances ...)

Soutien aux organismes extérieurs exerçant des missions déléguées par la communauté de communes : syndicat départemental de gestion des déchets CALITOM, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, Syndicat des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure, Office de tourisme, Charente Numérique pour le déploiement du très haut débit, subventions à des associations locales, syndicat de la fourrière, CIDIL, coopératives scolaires *etc.*

Pour 100 € de recettes de fonctionnement

76 € – 5 € – 19 €

Recettes de services (facturation des accueils de loisirs, de la restauration scolaire, de Cabrioles, des piscines, de la salle de spectacles, du camping ...) ainsi que les remboursements pour les arrêts maladie, les revenus des immeubles de la communauté de communes ou des remboursements d'assurances.

Recettes qui proviennent de la fiscalité (impôts des ménages et des entreprises) ainsi que de la récupération de la **Taxe sur la Valeur Ajoutée** que l'État reverse aux intercommunalités suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Dotations & aides de l'État ou d'autres organismes extérieurs (CAF de la Charente, Région, Département, Communes ...)

Budget d'investissement 11,5 M €

Les principales dépenses d'investissement de la communauté de communes prévues pour l'année 2022 :

Enfance-jeunesse-scolaire
- Extension de l'école de Saint-Sornin,
- Acquisition du site d'implantation du futur pôle enfance-jeunesse du bassin de La Rochefoucauld et frais de maîtrise d'œuvre

Amélioration/développement des équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs :
- Moulin de la pierre,
- Piscines
- Les Carmes
- Camping

Urbanisme
- Élaboration du PLUi du bassin montbronnais

Économie
- Aides économiques,
- Travaux à la cave de Saint-Sornin

Santé
- Construction de la maison de santé du bassin de La Rochefoucauld
- Agrandissement-réhabilitation de la maison de santé de Montbron.

Administration générale
- Acquisition du bâtiment en vue des travaux du siège de la communauté de communes à Montbron et frais de maîtrise d'œuvre
- acquisition de véhicules électriques

L'ENDETTEMENT : *environ 14€ par habitant*

L'investissement est financé par l'excédent dégagé chaque année sur le budget de fonctionnement et par l'emprunt. Le budget prévisionnel 2022 fait ressortir un très faible excédent de fonctionnement *(inférieur à 100 000 € soit moins de 1% du budget de fonctionnement)* qui ne permettra pas, en l'état actuel, de mettre en œuvre tous les projets souhaités à moyen terme. L'objectif que s'est fixé la communauté de communes est d'augmenter structurellement cet excédent de fonctionnement de 200 000 € d'ici la fin du mandat en agissant à la fois sur les dépenses et sur les recettes.

ZOOM SUR : *La fiscalité de l'interco !*

Les intercommunalités perçoivent directement une partie de la fiscalité versée par les différents contributeurs *(ménages et entreprises)* du territoire afin de pouvoir exercer les compétences qui lui sont confiées. On vous explique tout !

La communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a fait le choix d'une fiscalité professionnelle unique et perçoit donc l'intégralité de la Cotisation Foncière des Entreprises *(CFE)*. **Elle décide du taux appliqué qui a légèrement augmenté en 2022 pour la première fois depuis 2017** *(taux de 23,81%)*. **Cette augmentation correspond à l'évolution de l'action de l'intercommunalité en matière de développement économique** *(accompagnement des entreprises, aménagement et entretien des zones d'activités, aides économiques à destination des entreprises, etc.)*.

La communauté de communes perçoit également une partie de la cotisation sur la valeur ajoutée versée par les entreprises, de la taxe sur les surfaces commerciales *(pour les plus grandes surfaces commerciales)* et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – IFER *(concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications)*.

Concernant la fiscalité versée par les ménages, la communauté de communes perçoit une partie des impôts fonciers et décide de son propre taux sur la partie qui la concerne *(bâtis - taux de 3,35 % - et non bâtis – taux de 15,72 %)*. Ces taux n'ont pas augmenté depuis la création de la communauté de communes en 2017. Cependant, la communauté de communes étant issue de la fusion de deux anciennes intercommunalités appliquant des taux différents, un lissage sur 6 années a été décidé. L'année 2022 est la dernière année de lissage. Ainsi, depuis 2017, certains contribuables ont vu leur taux augmenter progressivement et d'autres l'ont vu diminuer.

La taxe d'habitation était également en partie perçue par les intercommunalités avant sa suppression. Désormais, l'État compense les intercommunalités en reversant une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qu'il perçoit. Cependant, ce mécanisme est moins dynamique puisque la collectivité n'a plus de possibilité de faire évoluer le taux en fonction de l'action qu'elle mène.

Par ailleurs, la communauté de communes perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais reverse intégralement le produit au syndicat départemental CALITOM. Les taux ont augmenté en 2022 en partie à cause de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), taxe nationale versée en fonction du volume d'ordures ménagères arrivant en centre de stockage et dont le montant aura triplé en 2025.

Enfin, la communauté de communes perçoit la taxe de séjour versée par les touristes et collectée par les hébergeurs et les plateformes de location en ligne, ainsi que la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI) . Le montant de cette taxe est reversé au syndicat des rivières qui mène des actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau de notre territoire.



ENVIRONNEMENT

AIDE À LA RÉHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

Soucieuse de la préservation de l'eau et de l'environnement et souhaitant inciter les propriétaires à réhabiliter leurs installations, la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a mis en place un dispositif d'aide financière afin d'encourager les foyers à mettre aux normes leur installation d'assainissement non collectif.

Cette aide peut être cumulable avec d'autres dispositifs de subventions. Vous pouvez prendre connaissance du règlement d'intervention financier et des critères d'attribution en vous connectant sur https://www.rochefoucauld-perigord.fr/spanc-service-public-assainissement-non-collectif/. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le SPANC au 05.45.63.14.74.

DÉCHETS ALIMENTAIRES : ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Restes de repas, épluchures, aliments non consommés... Les déchets alimentaires représentent 1/4 des déchets organiques jetés dans les sacs noirs. Leur valorisation est un réel enjeu en matière de prévention des déchets. La réglementation a défini qu'au 1er janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire pour tous, au même titre que le tri des emballages recyclables.

Composter ses déchets alimentaires et produire du compost est une pratique véritablement écologique à la portée des habitants qui disposent d'un endroit où installer un composteur. Vous pouvez obtenir gratuitement votre premier composteur de 400L en plastique en le réservant auprès de votre mairie.

Pour permettre aux charentais sans jardin de valoriser leurs restes alimentaires, Calitom installe des composteurs de quartier en partenariat avec les communes, ils sont entretenus par la collectivité.



8 sites de compostage de quartier sont actuellement en fonctionnement, 5 à La Rochefoucauld-en-Angoumois et 3 à Montbron, d'autres sont en cours d'étude. Tous ces sites sont entretenus par le CIDIL assurant ainsi le bon fonctionnement du compostage et la fabrication d'un compost de qualité garantie sans mauvaises odeurs. Les agents de restauration des écoles primaires compostent également les déchets alimentaires issus des repas des enfants.

Vous avez envie d'en savoir plus, envie de participer, contactez Calitom : 05.45.65.82.50.

Les déchets du jardin sont trop volumineux pour être mis dans le composteur de quartier. Ils sont à réutiliser dans le jardin ou à déposer, le cas échéant, à la déchetterie.

Bientôt chez vous : *Les sacs transparents*

À Chasseneuil-sur-Bonnieure, les premiers résultats de la collecte des ordures ménagères en sacs transparents sont très positifs : -38 % d'ordures ménagères, +15 % de collecte sélective et +15 % de verre. Depuis janvier, les habitants, commerçants et artisans de la commune ont remplacé les sacs noirs et bleus opaques par des sacs transparents fournis par Calitom. L'objectif de cette expérimentation est d'améliorer le tri des déchets recyclables ou valorisables, et de réduire le poids des ordures ménagères. La transparence des sacs semble bien conduire à une plus grande vigilance. Sur proposition de Calitom d'autres communes du territoire La Rochefoucauld Porte du Périgord comme **Rivières** et **Moulins-sur-Tardoire** se lanceront très certainement avant la fin de l'année.





ÉCONOMIE

NOUVEAU CHARGÉ DE MISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un nouvel agent au service des acteurs économiques a rejoint l'équipe de la communauté de communes !

N'hésitez pas à prendre contact avec lui pour découvrir les aides aux entreprises proposées par la CdC :
- Une aide pour investir dans l'immobilier de l'entreprise.
- Une aide pour dynamiser les commerces de centre bourg et les commerces engagés dans une démarche de circuit court.
- Une aide pour inciter à la protection écologique en soutenant les projets environnementaux innovants.

Pour plus d'informations contactez Rémi Munoz au 07.62.66.69.46 ou r.munoz@rochefoucauld-perigord.fr

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN ENJEU POUR LA CDC

Comment concilier économie et transition écologique ? Comment continuer à produire sans consommer plus de ressources que notre planète ne peut nous en fournir ?

C'est l'enjeu au centre de l'économie circulaire, et le défi que s'est lancé la communauté de communes, en partenariat avec l'ADEME, Agence de la Transition Ecologique. Au programme, plusieurs actions : la préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, la contribution au développement économique et industriel, la réduction de nos déchets et le gaspillage, *etc.*

Tout d'abord, la collectivité souhaite créer un réseau de partage des ressources des entreprises du territoire, en partenariat avec GrandAngoulême. L'objectif est que les déchets de certaines industries du territoire deviennent les matières premières des autres, limitant ainsi les déchets et favorisant un emploi plus durable des ressources.

Pour faciliter cette démarche, une étude économique est en cours sur le territoire afin de mettre en évidence deux points clefs du dispositif : les réseaux possibles pour cette réutilisation des déchets et les secteurs d'activité qui auront un rôle prépondérant.

La communauté de communes a également mis en place une aide financière pour les projets environnementaux innovants pour soutenir les filières durables et la transition écologique.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain dont les actions sont ciblées sur les centres-villes , des speed-dating participatifs avec les élus et les techniciens du territoire seront organisés autour de l'économie circulaire. L'objectif sera de partager les expériences positives de chacun : quelles initiatives performantes pour l'éco-conception ? Comment réduire au maximum les déchets dans son cycle de production ? *etc.*

L'ensemble des initiatives positives du territoire seront également mises en valeur au sein d'un nouveau livret qui vous sera destiné, afin de vous orienter vers les acteurs économiques de notre territoire qui agissent pour un futur meilleur, et de vous aider à devenir de vrais « consom'acteurs » !



LE FONDS TOURISME DURABLE : LANCEZ-VOUS !

Il s'agit d'un nouveau fonds d'aides géré par l'ADEME dans le cadre du Plan de relance qui a pour objectif d'accélérer la transition vers un tourisme durable des restaurants et des hébergements touristiques dans les territoires ruraux.

POUR QUI ?

3 critères d'éligibilité pour bénéficier du Fonds Tourisme Durable :
- Être une TPE/PME, sont également éligibles, avec un numéro siret, les associations, les micros-entreprises, les porteurs de projet, les SCOP... Les ETI *(sauf celles du tourisme social sous conditions)* et les grandes entreprises sont exclues du dispositif.
- Avoir, pour son activité, un code NAF correspondant à ceux validés par l'ADEME pour les activités de restaurations *(5610A et 5621Z)* et d'hébergements touristiques *(5510Z, 5530Z, 5520Z et 5590Z)*.
- Les gîtes, chambres d'hôtes et hébergements insolites doivent en plus valider deux autres critères :
  - Être déclarés en mairie
  - Être immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés

QUELLES AIDES ?

L'aide se concrétise sous deux formes :

- D'abord, un accompagnement gratuit par Charentes Tourisme, partenaire de l'ADEME, permettant de bénéficier :
  - d'un diagnostic de la situation actuelle de la structure en terme de transition écologique
  - d'un plan d'actions pour engager durablement la structure dans la transition écologique
- Ensuite, des aides financières délivrées par l'ADEME *(entre 5000 € minimum et 200 000 € maximum)* couvrant une partie des coûts d'investissement du plan d'actions *(jusqu'à 80 % des investissements)*

Les actions éligibles à des aides financières sont nombreuses *(financement de supports de communication, formation aux éco-gestes, matériel pour faire des économies d'eau ou d'électricité…)* et permettent de s'engager concrètement et rapidement pour un tourisme plus durable.

QUAND ?

Dès maintenant ! L'accompagnement peut débuter dès que les critères d'éligibilité ont été validés. Une fois le dossier de demande de subvention déposé, l'ADEME le traite rapidement *(2 à 3 semaines)* avec un versement de 30 % de l'aide financière dès validation du dossier.

Les 70 % restants seront débloqués lorsque le prestataire aura validé, avec le partenaire, la fin des investissements pour lesquels des aides avaient été demandées.

CONTACT : CHARENTES TOURISME - Alexandre TISNE-VERSAILLES - Charge de mission développement durable - 07.61.39.92.43 - a.tisneversailles@charentestourisme.com